

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX.....	M. Éric NEVERS
BAUGY.....	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE.....	M. Stéphane LUCEAU
CERON.....	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY.....	M. Thierry NIGAY
	M. Christophe PEGON
MARCIGNY.....	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	Mme Monique CLEMENT
	M. Frédéric CHANDON
	M. François RENARD
MELAY.....	M. Jean-Claude DUCARRE
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE.....	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC.....	M. Patrick PERRUCAUD
VINDECY.....	M. Didier CHAPON

Étaient excusés : Mme Cathy BAILLY (pouvoir donné à M. Thierry NIGAY)  
Mme Albane JANIN (pouvoir donné à M. Denis PROST)  
M. Louis PONCET (pouvoir donné à M. Jean-Claude DUCARRE)  
Mme Bernadette BAILLY (pouvoir donné à M. Frédéric VERNUSSE)

Secrétaire de séance : Éric NEVERS

---

Le Président ouvre la séance et remercie la Mairie d'Artaix pour la mise à disposition de la salle communale. Il procède ensuite à l'appel des présents. Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Éric NEVERS est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le compte-rendu de la réunion du 01/07/2021 est adopté à l'unanimité,

## ENVIRONNEMENT :

- Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative n°01 au budget annexe environnement 2021, telle que détaillée ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
7588	Produits divers de gestion courante	-1,00 €
777	Amortissements des subventions	+1,00
Total recettes - fonctionnement		0,00 €

Article	Libellé	Montant
2152	Installations de voirie	-1,00 €
13918	Amortissements subventions autres organismes	+1,00
Total dépenses - investissement		0,00 €

- Le conseil a décidé à l'unanimité une exonération de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) pour les locaux professionnels pour l'année 2022.

Mme CLEMENT demande comment est imposé un immeuble appartenant à un seul propriétaire et occupé par un appartement et un local commercial. T. NIGAY répond que, normalement, l'exonération porte uniquement sur la partie commerciale. Il faut bien repérer les locaux commerciaux et leurs propriétaires, dans chaque commune, à partir de la liste envoyée par la Communauté de Communes.

Mme CLEMENT demande si les plafonds de valeur locative pour la TEOM sont toujours en vigueur et si oui à quel niveau ils sont fixés. T. NIGAY répond que les plafonds sont toujours en vigueur. Le niveau est deux fois la valeur locative moyenne de la commune.

- Le Conseil décide à l'unanimité l'annulation de titres REOM (redevance enlèvement ordures ménagères), sur les exercices antérieurs. D PROST précise les raisons de ces annulations. T NIGAY rappelle que seuls les professionnels sont aujourd'hui concernés par ces annulations. Les redevances des particuliers peuvent être annulées jusqu'en 2017.
- Le Conseil acte, à l'unanimité, la conclusion d'un contrat CUI - PEC avec une prise en charge à 80% par l'Etat. Ce second contrat est nécessaire pour renforcer l'accueil de la déchèterie, car il a été constaté une forte hausse de la fréquentation cet été. De plus, il n'existe actuellement pas de solution satisfaisante pour les remplacements des agents absents. Enfin, quelques travaux d'entretien et davantage de broyage sont désormais faits en interne. Ce nouvel agent pourra assurer la transformation des PAV à prévoir début 2022 en prévision du passage en mélange.

F. RENARD demande si la personne a déjà été recrutée. T. NIGAY précise que quinze CV ont été reçus et peu de candidatures présentaient un profil satisfaisant. La personne recrutée apparaît volontaire et capable de remplir les missions qui lui seront confiées.

## **AFFAIRES GENERALES :**

- Le conseil formule à l'unanimité moins deux abstentions un avis favorable sur le projet de révision du PPRI Loire – secteur 2.  
T. NIGAY indique que le nouveau document comporte plusieurs évolutions par rapport à celui actuellement applicable. Par exemple, les habitations ne sont plus soumises à des prescriptions alors qu'elles le sont aujourd'hui.  
Une réunion publique aura lieu le 5 octobre 2021.
- Le Conseil désigne à l'unanimité S. LUCEAU comme représentant de la Communauté Communes de Marcigny au Conseil d'Administration du Collège de Marcigny.
- Le Conseil accorde à l'unanimité une subvention de 796 euros à l'Association Sportive du Collège de Marcigny pour l'achat de matériels de beach volley, volley et foot.

## **SANTE / SOCIAL / SENIORS :**

- Avancée du projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.  
JC DUCARRE fait le point des dernières réunions de travail sur le sujet. Il rappelle les différentes implantations étudiées :
  - Une implantation initiale place Irène Popart.
  - Une implantation sur le Pré de l'hôpital, en lien avec la restructuration de l'hôpital et la nouvelle pharmacie.Suite aux échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), cette dernière souhaitait une implantation de la MPS et de la pharmacie en front de la rue de la gare. Cela entraîne beaucoup de complications vis-à-vis de l'hôpital (garage à détruire) et de la commune (débouché rue de la gare). Une réunion de travail était prévue début septembre. Mais M. MEGARD, architecte en charge du projet de l'EHPAD, a informé que le permis de construire émis ne prévoyait pas une telle implantation et qu'il maintenait les accès prévus sans tenir compte des deux autres projets. Cette position allant à l'encontre de la mission qui lui avait été confiée pour rechercher une coordination entre tous les projets, la réunion s'est donc tenue sans les représentants de l'EHPAD.  
Un consensus s'est alors dégagé pour une implantation de la pharmacie sur la place Irène POPART et de la MSP sur la place du 19 mars, en face du Crédit Agricole. La Mairie a missionné le CAUE pour travailler sur ces nouveaux choix, qui rapprochent ces équipements du centre-ville et viennent densifier le bâti.  
Une réunion de travail a eu lieu avec un architecte cet après-midi, pour avancer sur ces nouvelles implantations. La future d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire pourrait comporter un niveau R+1, pour une meilleure intégration dans l'environnement urbain existant et proposer des logements locatifs. Il convient de réinterroger les impacts de ces nouvelles implantations auprès de l'ABF et des plans de financement.

C. CHENUET indique que le Conseil Municipal de Marcigny a émis un avis favorable pour continuer à travailler sur ces nouvelles implantations. Le sujet est compliqué mais une MSP participe à l'attractivité du territoire pour de futurs médecins et professionnel de santé.

E. NEVERS émet quelques réserves sur installation de logements au-dessus d'une maison de santé pour notamment des questions de confidentialité. Il préférerait des bureaux ou espace de coworking.

M. CLEMENT demande si ces nouvelles implantations vont générer des frais d'étude supplémentaires. JC. DUCARRE lui répond que non. La Communauté de Communes est liée par un marché de maîtrise d'œuvre, qui comprend ces réflexions dans le choix des implantations. Il n'y donc pas de coût supplémentaire actuellement pour la Communauté de Communes. Le cabinet SETAN, maître d'œuvre du projet, n'a pas travaillé sur les précédentes implantations, objet de la mission MEGARD. Même si elle n'a pas abouti, cette étude a toutefois permis d'avancer dans la réflexion et de fermer des portes sur les implantations. La Maison de Santé Pluridisciplinaire permet de rendre le territoire plus attractif et le territoire va connaître prochainement les cessations d'activité de deux praticiens dans les prochains mois.

Prochaines étapes : une sollicitation officielle de la Mairie pour déclasser la place du 19 mars de son domaine public (une enquête publique est nécessaire). Une prochaine réunion de travail est prévue le 11 octobre 2021.

- Portage repas :  
Le logiciel est mis en place avec quelques difficultés à gérer. La 1<sup>ère</sup> facturation est prévue pour le mois de septembre. Une réflexion en cours sur la tenue d'un temps convivial pour remercier l'investissement des bénévoles.

## **TRAVAUX / HABITAT :**

- Les travaux de la gare avancent très favorablement depuis cet été. Le planning est tenu. Dans l'ancienne gare, tous les doublages des cloisons, le ponçage, les joints et les 1<sup>ères</sup> couches impression sont effectués. La pose du carrelage et les peintures de finitions débiteront prochainement. Fin octobre, les travaux devraient être terminés. Il ne restera plus que les raccordements définitifs au réseau électrique. ENEDIS est peu favorable à ce que les travaux soient effectués conjointement à ceux du réseau assainissement. Dans le bâtiment Petite Enfance, la pose du plancher va demander au moins 4 semaines de séchage. Le travail est en cours sur l'ameublement des différentes parties. Une visite sera organisée avec tous les occupants des deux espaces après la pose du carrelage mi-octobre
- Les conventions d'OPAH sont signées. La mise en œuvre de l'opération pourra intervenir très prochainement. Des permanences auront lieu à Marcigny, Melay, Iguerande et St Christophe.

## **ENFANCE / JEUNESSE :**

- En matière de garde pour les jeunes enfants, les huit places actuelles ne suffisent plus pour satisfaire la demande et la CAF valide l'ouverture de deux places supplémentaires à Marcigny et le transfert des modules actuels à Melay.  
La compétence de la Communauté de Communes de Marcigny se limitant à la construction des locaux afin d'ouvrir ces deux établissements qui accueilleraient des enfants jusqu'à quatre ans.  
A l'unanimité, le conseil donne son accord de principe pour la mise à disposition des locaux à « Bulles de Rêves ». Les modalités de ces mises à disposition restent à discuter avec l'association.
- Le projet de médiation numérique permet d'acheter des ordinateurs portables et d'encadrer les missions du futur conseiller numérique. Il participe aussi à répondre aux engagements de la Communauté de Communes dans la Prestation de Services Jeunes et la Convention Territoriale Globale, tout en étant complémentaire aux services proposés par le réseau des PIMMS  
Le conseil émet un avis favorable pour l'achat d'équipements matériels nécessaires (devis estimé à environ 5000 euros HT pour 6 ordinateurs portables complets + vidéos + écrans).  
Le président informe le Conseil que le conseiller numérique a été recruté et débutera sa mission le 11 octobre 2021.

## **ECONOMIE / TOURISME :**

- Le conseil attribue, par 21 voix pour et 1 contre, un aide FRT au Bar le Penalty de Marcigny d'un montant 2 000 euros.  
Ces aides peuvent être sollicitées jusqu'au 31 décembre 2021.
- **Vente de parcelles sur la ZI de Saint Nizier :**  
L'entreprise Emile Henry souhaite acheter deux parcelles appartenant à la Commune et mitoyennes à celle qu'elle vient d'acheter dans la Zone Industrielle. Cela permettra la réalisation d'une nouvelle unité de production, un investissement majeur pour le territoire, avec 40 emplois à la clé.  
Or, avec le transfert à la Communauté de Communes de la compétence « développement économique », la commune ne peut plus vendre directement ces terrains. Ils ne peuvent l'être que par la Communauté de Communes.  
Il faut donc tout d'abord conclure une vente entre la Commune et la Communauté de Communes et puis une seconde entre la Communauté de Communes et l'entreprise.  
Le montant de la transaction est arrêté à 25 000 euros pour 2 387 m<sup>2</sup>. Compte tenu des délais, la Mairie de Marcigny souhaite conclure la vente à la Communauté de Communes via un acte passé en la forme administrative. Pour la signature de cet acte administratif, M PROST est désigné à l'unanimité représentant de la Communauté de communes de Marcigny.

JC DUCARRE renouvelle ses réserves sur l'acte administratif. D PROST indique le fait d'opérer par un acte administratif demande beaucoup de précision et de rigueur dans la rédaction de l'acte. Il a été pris un contact avec l'AMF et un notaire pour apporter un maximum de garantie de sécurité à la procédure.

## **DECISIONS DU PRESIDENT :**

Le président donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- La réunion publique PLUI est prévue le jeudi 23 septembre à 19h30.
- L'assemblée générale « Bulles de Rêves » est prévue le 24 septembre 2021.
- Plusieurs Maires font remonter des situations inadmissibles pour la nouvelle organisation des services de transports scolaires des élèves du collège. Afin de préparer un courrier pour la région, le président invite les communes à faire remonter les situations qu'elles ont pu constater.
- Le nouveau site internet de la Communauté de Communes a été mis en ligne semaine dernière. Le site est beaucoup plus moderne et attractif. Le président invite tous les délégués à le consulter et remercie Aurélie pour le travail effectué.
- Un courrier a été adressé au Préfet sur la situation M. DA SILVA, afin d'obtenir des réponses sur la procédure, en l'absence de nouvelles visites de la DREAL.
- Une borne de téléconsultation va être installée prochainement au PIMMS. Le personnel a été formé à l'utilisation de ce nouveau service, qui renforce l'offre de consultation.
- Une conférence des territoires organisée par le CD71 est prévue à Palinges le 19 octobre 2021.
- C. CHENUET indique que la Mairie accueille pour un mois une exposition sur la rénovation énergétique et réalisée par le CAUE.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h35.*